



CA Montargoise et Rives du Loing (AME) (Siren : 244500203)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montargis
Arrondissement	Montargis
Département	Loiret
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Franck SUPPLISSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Faubourg de la Chaussée
Numéro et libellé dans la voie	BP 317
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	45203 MONTARGIS Cedex
Téléphone	02 38 95 02 02
Fax	02 38 95 02 29
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	63 903
-----------------------------	--------

Densité moyenne	275,38
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
45	Amilly (214500043)	13 577
45	Cepoy (214500613)	2 418
45	Châlette-sur-Loing (214500688)	12 835
45	Chevillon-sur-Huillard (214500928)	1 459
45	Conflans-sur-Loing (214501025)	375
45	Corquilleroy (214501041)	2 846
45	Lombreuil (214501850)	313
45	Montargis (214502080)	15 212
45	Mormant-sur-Vernisson (214502163)	122
45	Pannes (214502478)	3 761
45	Paucourt (214502494)	928
45	Saint-Maurice-sur-Fessard (214502932)	1 209
45	Solterre (214503120)	476
45	Villemandeur (214503385)	7 164
45	Vimory (214503450)	1 208

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 45

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Production, transport et stockage de l'eau potable.</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées - Gestion des eaux pluviales urbaines</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales <i>Lutte contre la prolifération des chats errants. Service d'enlèvement des véhicules abandonnés reconnus épaves.</i>
Services funéraires

- Création, gestion , extension et translation des cimetières et sites funéraires

gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenants situés 400 rue de Pisseux à Amilly

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Institut médico-éducatif (investissement). Office des retraités et personnes âgées.

- Action sociale

Comité des oeuvres sociales. Soutien aux actions de formation.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions globales dans le contrat de ville du contrat de ville. Négociation, mise en oeuvre, suivi et évaluation du contrat de ville (Amilly, Châlette et Montargis). Pilotage de la maîtrise d'oeuvre urbaine (Mous). P.L.I.E.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

zonistique, portuaire ou aéroportuaire Amilly politique locale, Bordeaux Canal, et soutien aux activités commerciales à Châlette - Le Bigot à Corquilleroy - Le Tourneau à Pannes - La Baraudière et Chantemerle à Villemandeur.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Equipements culturels et sportifs : l'équipement doit permettre l'organisation de manifestations de niveau intercommunal, départemental, régional ou national; il doit être, par ses dimensions et ses caractéristiques, unique dans l'agglomération et complémentaire par rapport à d'éventuels équipements communaux dans le même secteur; il doit être ouvert à tous les habitants de l'agglomération dans les mêmes conditions. Sont communautaires : salle du Tivoli; musée Girodet; médiathèque tête de réseau; médiathèques relais et points lectures (investissement); Maison de la Forêt.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme. Politique culturelle d'intérêt communautaire: réseau de lecture publique de l'agglomération; mise en oeuvre du contrat ville-lecture; salon du livre; soutien financier et logistique aux associations oeuvrant dans le domaine culturel et dont l'action revêt une dimension d'agglomération; gestion des manifestations dont l'ampleur et les objectifs dépassent le cadre communal.

- Activités sportives

Politique sportive d'intérêt communautaire: appui au mouvement sportif lié aux sports d'impact communautaire; appui au sport scolaire dans les collèges et lycées.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont communautaires: les opérations présentant un enjeu, une attractivité et un rayonnement à l'échelle de l'agglomération notamment dans les domaines économiques du logement et des équipements publics; et les opérations de recomposition du tissu urbain dans la mesure où ces espaces sont repris dans des dispositifs contractuels de type "politique de la ville" ou "contrat d'agglomération".

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie communautaire: - voies existantes communales reconnues districales (sauf celles du domaine privé de l'ONF) sous réserve de classement ultérieur par le PDU, assurant une liaison entre 2 ou plusieurs communes de l'agglomération ou entre des voies nationales ou départementales supportant un trafic important; - voies existantes ou à créer des zones communautaires; - voies existantes communales classées communautaires par le DPU; - pistes cyclables existantes reconnues communautaires ou implantées sur des voies communautaires; - voies à créer correspondant à des axes structurants pour la circulation dans l'agglomération, notamment celles des transports en commun; - voies à créer pour assurer la desserte d'un équipement communautaire ou d'un pôle générateur de mouvement dans l'agglomération; - voies à créer pour respecter les préconisations du DPU; - voies existantes et à créer pour assurer des liaisons intercommunales qui supporteront un trafic supérieur à la seule circulation entre les communes concernées. La voirie communautaire comprend: chaussées, trottoirs et accotements; pistes cyclables; signalisation verticale de jalonnement; signalisation horizontale; ouvrages d'art de franchissement supportant les voies communautaires. Délibération du 06/11/2003 du conseil de communauté.

- Parcs de stationnement

Parc de stationnement derrière la gare de Montargis constituant le Pôle multimodal. Parcs de stationnement proposés par le PDU.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Politique de développement touristique d'intérêt communautaire: accueil et développement des équipements touristiques à l'échelle intercommunale; engagement ou participation à des études visant à l'adaptation de l'offre aux besoins de la clientèle touristique; élaboration de schémas généraux de développement et de valorisation des produits touristiques; intervention dans la mise en place ou l'expérimentation de produits ou équipements touristiques nouveaux concernant plusieurs communes de l'agglomération; prise en charge, par création ou transfert, après accord du conseil communautaire, d'équipements structurants (ex: campings) dont le rayonnement touristique ou la capacité d'attraction dépassent la seule commune d'implantation; adhésion directe ou indirecte aux organismes promouvant le territoire montargois au moyen notamment de guides touristiques; mise en oeuvre de la politique touristique de l'agglomération avec possibilité de la déléguer à des organismes extérieurs. Office de tourisme de l'agglomération. Campings de Cepoy et de Montargis.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Etudes générales sur l'habitat social sur tout ou partie de l'agglomération. Participation à des organismes oeuvrant pour l'accès au logement après accord du conseil communautaire. Animation de la conférence intercommunale du logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Acquisition des terrains, construction, entretien et gestion des aires de stationnement des gens du voyage. Participation au Fonds unifié logement. Participation au schéma général d'implantation d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Participation à la réalisation de logements sociaux dans les quartiers bénéficiaires de la politique de la ville et dans le cadre du contrat d'agglomération, par la mise à disposition du foncier quand l'équilibre financier de l'opération le nécessite.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire</i>
- Autres <i>Fourrière animale</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
45	SM pour le CFA Est Loiret (254502461)	SM fermé	117 560
45	Agence Loiret Numérique (200073831)	SM ouvert	286 469
45	SAEP Châteaurenard (200085777)	SM fermé	6 140
45	SM eaux Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Chevillon sur Huillard (200037612)	SM fermé	3 876
45	SMIRTOM de la région de Montargis (254502164)	SM fermé	89 214
45	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin versant du Loing (200087005)	SM fermé	557 398
45	SMAEP de la région de Montcresson (254501083)	SM fermé	2 162
45	PETR Gâtinais Montargois (200086643)	SM fermé	130 430
45	SMAEP d'Oussoy-en-Gâtinais (200037174)	SM fermé	2 604

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)